



Le Conseil Municipal réuni : le 30 Juin 2020

- A voté le résultat et l'affectation du compte administratif 2019
- A voté le compte de gestion 2019
- A voté la proposition de ne pas modifier les taux communaux des impôts locaux malgré la baisse des dotations de l'Etat et compte tenu de la pression fiscale des autres collectivités (Taxe d'habitation 8,22% - foncier bâti 8,73% - foncier non bâti 49,06%).
- A voté et fixé le montant des subventions attribuées aux différentes associations
- A voté le budget primitif pour 2020
- A autorisé le maire à recruter des agents saisonniers pour la période des vacances scolaires 2020
- A voté les délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat
- A voté les représentants aux diverses commissions communales (Impôts, appels d'offres, travaux et bâtiments, sécurité, fêtes et animations, informations et finances)
- A voté la désignation des représentants à la communauté de Rives de Moselle :
Titulaire : M. Marcel JACQUES et suppléant M. Patrice ARNOULD
- A voté la désignation des représentants au S.I.E.G.V.O :
Titulaire : M. Jean-Dominique GIRCOURT et suppléant M. Patrice ARNOULD
- A voté la désignation des représentants de la commune à l'Ecole de Plesnois :
1^{er} Délégué M. Patrice ARNOULD et 2^{ème} Délégué Mme Peggy WANDLAINCOURT

INFORMATIONS DIVERSES :

- **RAPPEL : Les jeunes gens doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire.**
- **Nous vous rappelons qu'il existe une réglementation précise concernant l'utilisation des engins à moteur (tondeuses, taille-haies, nettoyeurs haute pression, etc.).**

En semaine	8h30-12h et de 14h00 - 19h30
Le samedi	9h00-12h00 et de 14h00 - 19h00
Le dimanche et Jours Fériés	10h00- 12h00

De par la loi les feux de jardin sont interdits et sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€ (Circulaire du 18/11/2011).

Une population de nombreux chats errants circule dans le village et commence à créer des problèmes chez certains habitants aussi je vous demande de vous dispenser de leur procurer de la nourriture afin d'éviter leur prolifération et leur reproduction voir de se rapprocher d'un vétérinaire qui pourra donner des informations pour empêcher leur propagation.

SUR VOTRE CALENDRIER :

En AOUT

La Mairie sera fermée du jeudi 6 Août au jeudi 27 Août inclu, la réouverture se fera le lundi 31 Août.

La Commission Information.